

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: [2]: Blindés

Artikel: L'évolution des bataillons de chars
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Donnée d'ordres (*Gefechtsunterricht*) avant un exercice de compagnie : Pz Kp 12/3, Bure, décembre 2007. Les chefs de section se déplacent sur une maquette de terrain.

L'évolution des bataillons de chars

Maj EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Les formations blindées de l'armée suisse sont aujourd'hui à la croisée des chemins. Constituées dans le but de mener le combat dynamique contre des formations mécanisées adverses conventionnelles et agir de manière dynamique et décisive dans tout type de contexte, elles alignent des moyens sophistiqués et performants.

Comme le montre l'évolution des régiments et des bataillons de chars depuis les années 1960 (voir p. 60), la tendance générale a été à la recherche de la concentration et de l'efficacité. Ainsi, malgré la réduction du nombre de formations au fil des réformes, les bataillons de chars actuels dépassent les moyens et les capacités des régiments d'antan.

Avec la disparition des bataillons mécanisés, l'armée compte aujourd'hui des bataillons de chars et de grenadiers de chars au rapport identique : 3/1.

Le bataillon de chars, en tant qu'élément de la décision à l'échelon opératif et tactique, peut :

- stopper l'attaque d'un adversaire mécanisé au moyen du feu et du mouvement ;
- à l'aide du feu et du mouvement, rechercher l'adversaire pour l'anéantir ;
- lancer une attaque dans la profondeur, dans les flancs ou dans le dos de l'adversaire, afin de décimer ses moyens à long terme ;
- détruire l'adversaire reconnu au moyen du feu direct et indirect.

Les possibilités du bataillon de grenadiers de chars :

- il est l'élément fort en infanterie d'une brigade lourde ;
- il se prête aussi bien à des tâches de combat que de protection, en priorité en zone couverte ou bâtie ;
- en tant qu'avant-garde, il protège l'approche ; sur lui repose une part importante du succès de l'ensemble de l'opération ;

- il prépare le terrain pour les chars ; durant le combat, il reçoit des tâches de circonstance et dynamiques, en priorité où l'engagement de fantassins est nécessaire.

Cette situation va changer et dès 2009-2010, dans le cadre de l'Etape de développement 08/11, tous les bataillons disposeront de 2 compagnies de chars et 2 compagnies de grenadiers de chars (2/2). Cette configuration simplifiera l'instruction, l'entraînement ainsi que l'engagement des corps de troupes.

Le futur ordre de bataille, qui entrera en vigueur à partir de 2011, prévoit la réduction des compagnies logistiques au profit des compagnies de combat, qui disposeront chacune d'une section logistique. Les bataillons devraient voir leur exploration réduite de 2 à 1 section, soit 5 au lieu des 10 *Eagle* actuels. Au sein des compagnies de chars, il est également prévu de passer de 4 sections de 3 chars à une configuration de 3 sections à 4 chars. Il va sans dire que ces points font l'objet d'âpres discussions...

A+V

Répartition des bataillons mécanisés

Grande Unité	Active	Réservé
Br bl 1	Pz Bat 12 (BE) bat chars 17 (GE) bat gren chars 18 (VD) Pz Gren Bat 20 (BL)	Pz Gren Bat 8 (AG) bat chars 15 (FR)
Pz Br 11	Pz Bat 13 (LU) Pz Bat 14 (TG) Pz Gren Bat 28 (SH) Pz Gren Bat 29 (ZH)	Pz Bat 25 (BS) Pz Gren Bat 27 (GL)
	8	4



Char 39 *Praga*. (Photo archives J.Vautravers)



Char cdmt 64.



Char 68/75.



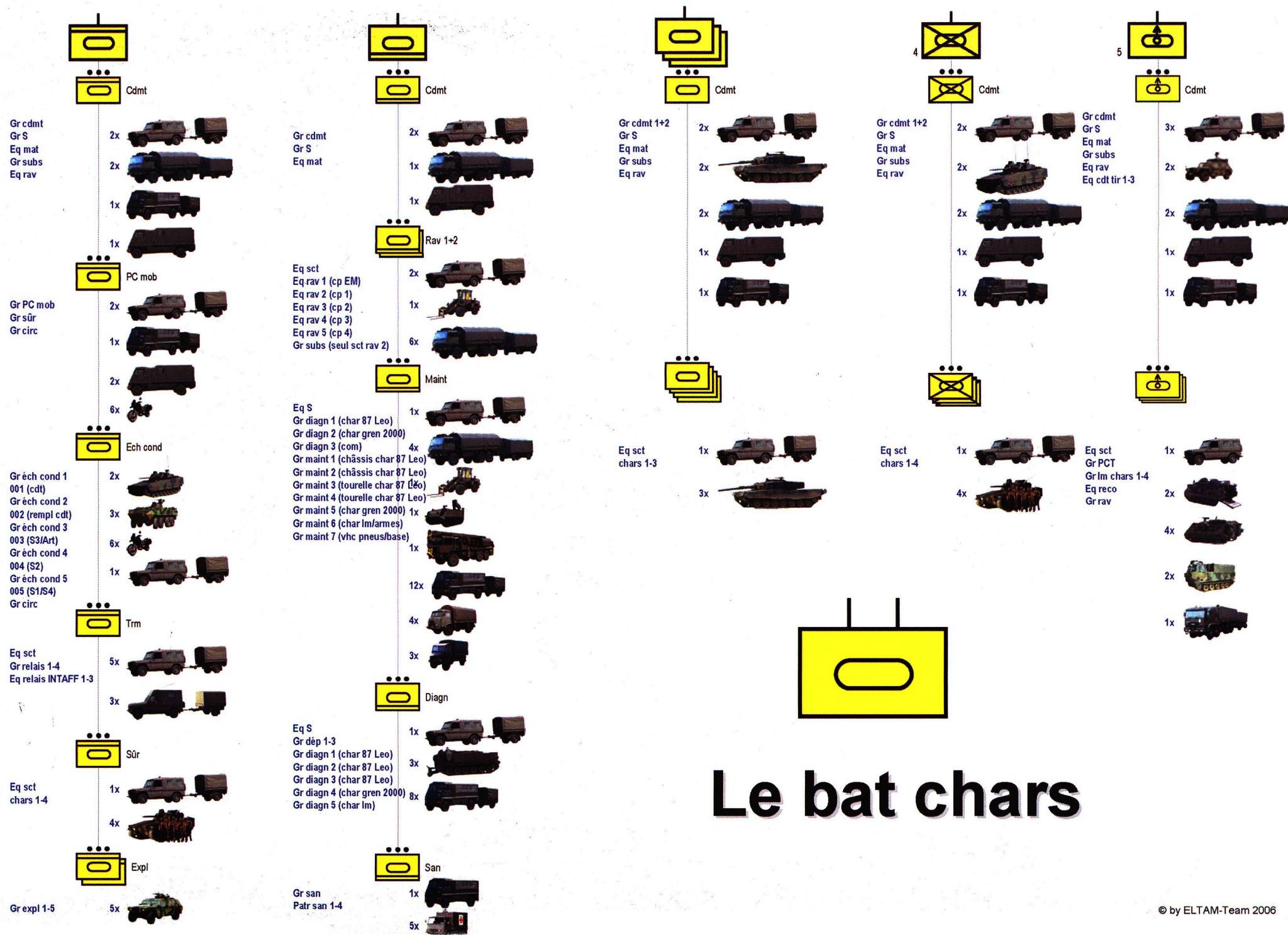
Grenadiers de chars et chars gren 63/89.



Char 87 et simulateur de tir 81 (Talissi).



Char du Génie, sur châssis *Léo 2*.



Le bat chars